

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
MONTFORT

Alpes de Haute-Provence

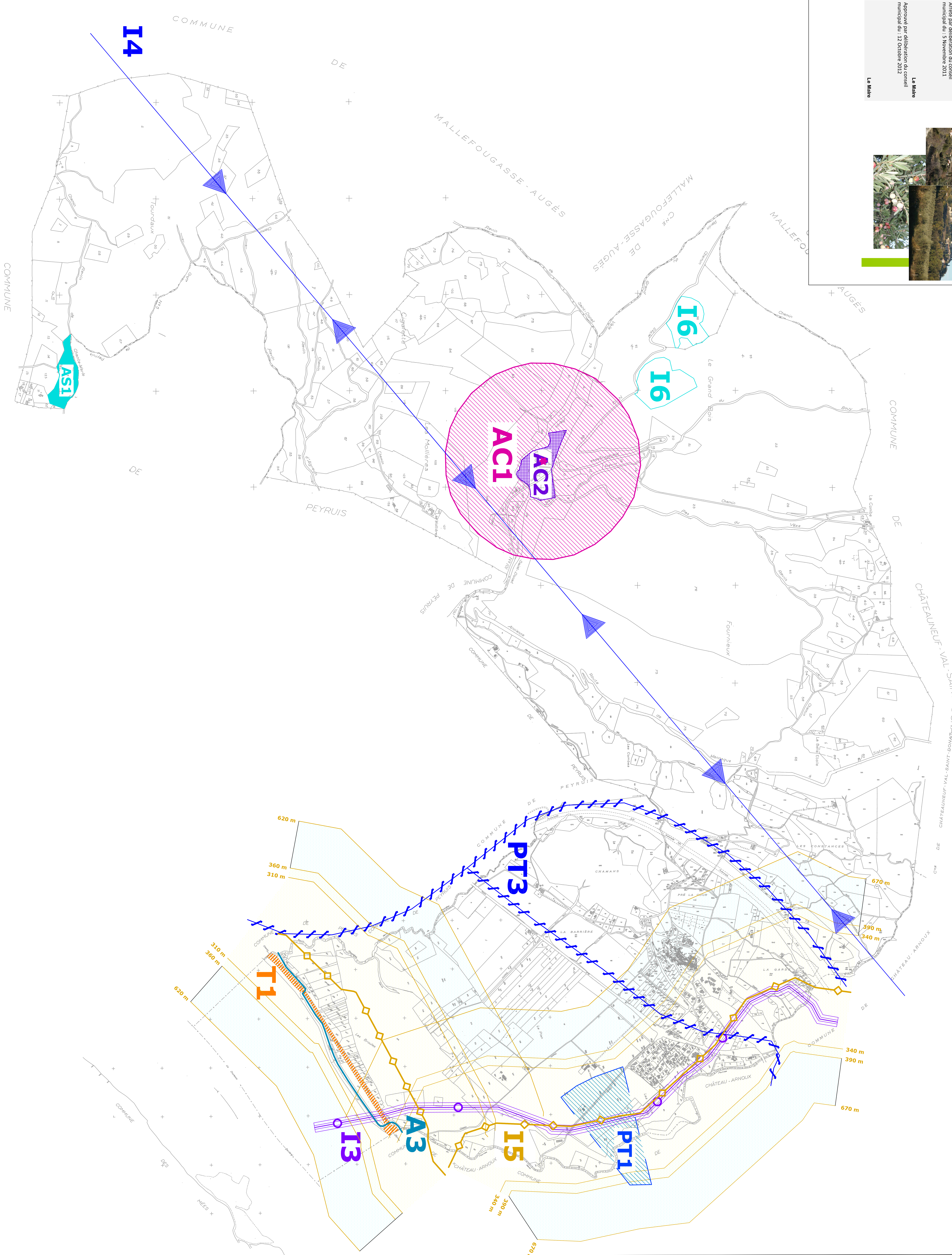
- 1. Rapport de présentation
- 2. Projet d'Amenagement et de Développement Durables
- 3. Orientations d'Amenagement et de Programmation
- 4. Règlement et documents graphiques
- 5. Annexes

51. Plan des servitudes

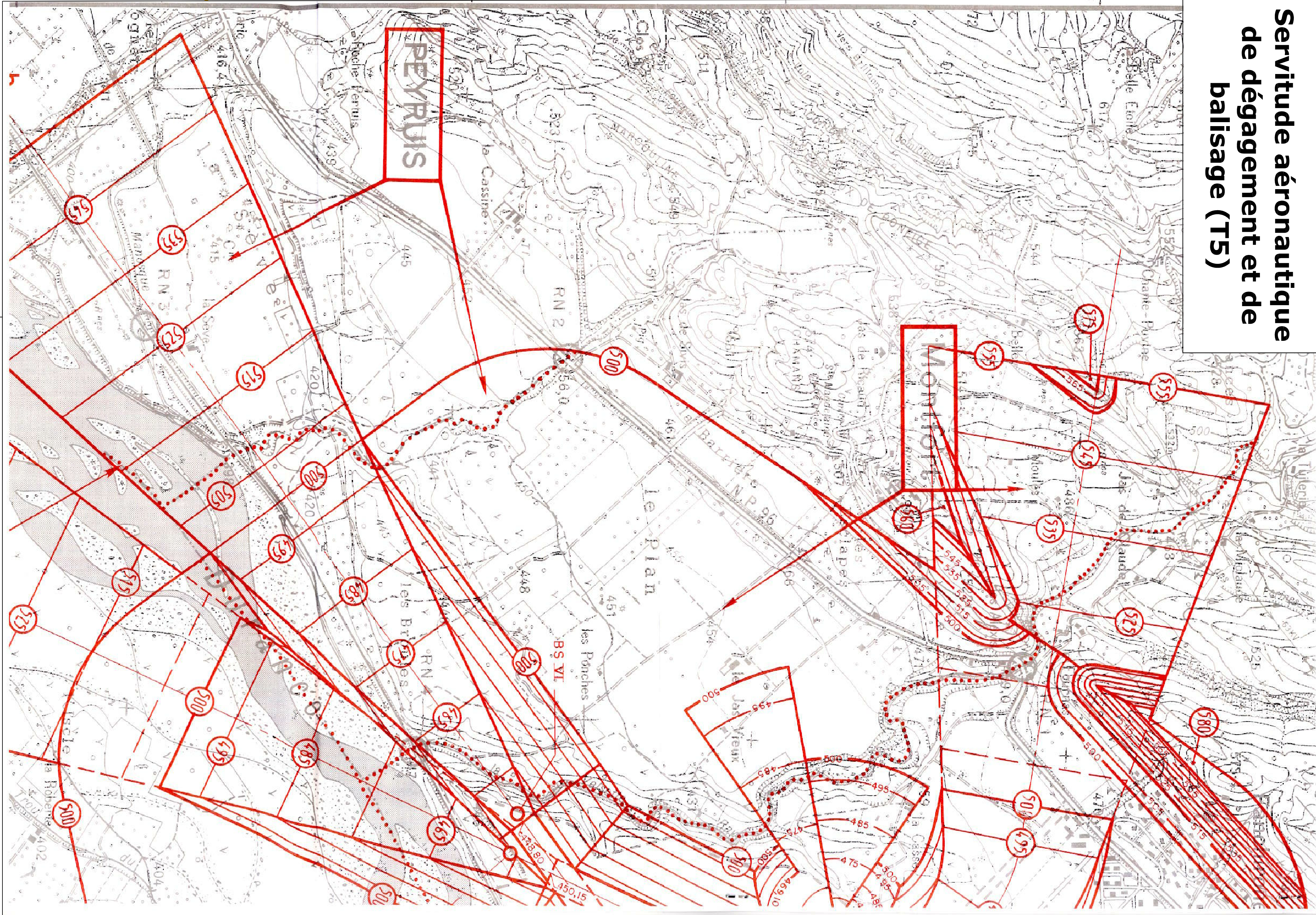
PCS Siniel
Approuvé le : 28 Mai 1991
Mairie le : 24 Mai 1995
M. VIAL
REVISION
Article 1er du règlement municipal du 5 novembre 2011

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 12 octobre 2012
Le Maire



Servitude aéronautique
de dégagement et de
balisage (T5)



Légende

- A3 Servitude relative aux terrains riverains des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement des terres
- AC1 Servitude relative à la protection des Monuments Historiques
- AC2 Servitude relative à la protection des Monuments naturels et sites - Site Inscrit
- AS1 Servitude relative à la protection des eaux potables
- I3 Servitude relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- I4 Servitude relative à l'établissement des lignes électriques
- I5 Servitude relative aux canalisations de transport de produits chimiques : TET et TA
 - I5 - Bande des dangers très graves (TEL : 310 m / TA : 340 m)
 - I5 - Bande des dangers graves (TEI : 380 m / TA : 390 m)
 - I5 - Bande des dangers significatifs (TEI : 520 m / TA : 620 m)
- I6 Servitude relative aux mines et carrières
- PT1 Servitude relative aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT3 Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 Zones ferroviaires ou bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
- T5 Servitude aéronautique de dégagement et de balisage